

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - SNTRS - CGT  
7, rue Guy Môquet, BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Web : <http://www.sntrs.fr> - Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr)

ISSN 0180-5398 - CP 0909S05392 - Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ

Imprimé par ELECTROGELOZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE - Périodicité mensuelle

## Une bataille âpre et nécessaire

Les luttes du printemps dernier ont très largement mobilisé dans les universités et les laboratoires. Il ne faut pas négliger les acquis : aucun poste ne sera supprimé en 2010 et 2011 et le démantèlement du CNRS n'a pas encore pu être réalisé. Mais, n'ayons aucun doute sur la volonté du pouvoir de continuer à démanteler le service public. Le gouvernement a seulement ralenti ses attaques contre la recherche. Nous avons besoin de maturité et de détermination. Maturité pour reprendre un combat dans l'unité de tous les personnels titulaires et précaires, en élaborant collectivement des formes d'actions rassembleuses. Détermination, car il nous faut répondre à des attaques diversifiées : en s'attaquant aux organismes et aux statuts, elles favorisent conjointement les comportements individualistes et l'autoritarisme.

La crise du capitalisme continue à détruire nos industries. Les choix politiques du gouvernement vont encore frapper les salariés, les chômeurs et les retraités. Seule la riposte populaire pourra faire rempart et permettre d'élaborer d'autres solutions. Cette riposte doit s'exercer en organisant la solidarité avec les autres secteurs de la fonction publique, poste, hôpitaux et également avec les salariés du secteur privé. Mais, elle doit aussi s'exercer sur le terrain des laboratoires et des universités.

- Nous devons d'abord nous mobiliser pour l'emploi et contre la précarité qui gangrène nos labos et pourrit la vie de nombreux collègues. Pour le seul CNRS, 12 157 précaires rémunérés par le CNRS (sans compter les stagiaires et les apprentis) ont côtoyé 25 000 titulaires en 2008. La précarité explose, il faut la combattre. Nous vous appelons à participer aux actions initiées par l'intersyndicale cet automne, à commencer par l'enquête précarité qui sera lancée courant octobre.

- Nous devons défendre nos salaires et notre pouvoir d'achat. La prime d'excellence scientifique, réservée à 20% seulement

des chercheurs, casse les solidarités et tourne le dos à la nécessité d'une revalorisation globale de notre pouvoir d'achat qui passe par l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières. Immédiatement, nous revendiquons une prime de 20% pour tous, ITA et chercheurs. La réforme des catégories B et A qui est en cours exige que les personnels se battent sur la reconnaissance des qualifications. D'ores et déjà nous intervenons pour que les actuels AI restent classés en catégorie A et que, dans la recherche, le recrutement des Bac+2 continue de se faire en catégorie A.

- Nous devons défendre nos conditions de travail. Stress et mal vivre se développent dans les labos et services. Nombreux sont les collègues qui sont en difficulté. La volonté de créer partout des pools administratifs communs entre les organismes et les universités va parcelliser les tâches de nos collègues administratifs, mais aussi rendre plus difficile le travail de tous.

Mais lutter contre l'arbitraire, nous défendre et défendre nos labos et la recherche, cela nécessite plus d'activité syndicale. Le SNTRS-CGT a besoin de se renforcer et vous sollicite. Pour se défendre efficacement, il vaut mieux être organisé. La CGT ce n'est pas les " autres ", qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés. La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents (es) pour améliorer la situation de toutes et tous.

**Nous vous appelons à participer à toutes les actions pour le service public, l'emploi et les salaires : le 3 octobre vote pour la Poste, le 7 octobre, journée d'action inter-professionnelle.**

Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT

### La prime d'excellence scientifique menace le statut des chercheurs, les laboratoires et les instances scientifiques

Cet été, le gouvernement a créé une prime d'excellence scientifique pour les enseignants chercheurs et les chercheurs. Elle est attribuée par l'employeur (universités, organismes de recherche) qui en détermine les modalités

précises dans les limites fixées par un décret. Seuls 20% des chercheurs devraient en bénéficier à condition d'effectuer 1/3 de service d'enseignant dans l'Enseignement Supérieur.

La prime est de 25 000 euros pour un prix Nobel et une médaille d'or du CNRS (et les prix équivalents) pour 4 ans ou jusqu'à la retraite ! Elle se situe entre 3 500 et 15 000 euros

pendant 4 ans pour les médailles d'argent du CNRS (et prix équivalents), les membres des Académies des Sciences importantes, les lauréats d'un contrat du Conseil Européen de la Recherche (ERC) et les chercheurs de niveau élevé qui seront sélectionnés par les sections du Comité National (et instances similaires des autres EPST ainsi que les sections du Conseil National des Universités pour les Enseignants Chercheurs).

Les crédits sont mis en place sur 4 ans à partir de 2009. Chaque EPST décidera des critères d'attribution qui ne sont pas fixés par le décret ou par la circulaire d'application, après consultation des Conseils Scientifiques (et des CSD au CNRS). Au CNRS, la prime sera versée chaque année en décembre. En 2009, elle ne bénéficiera qu'aux médaillés.

L'obligation d'enseignement pour obtenir la prime est une attaque sérieuse contre le statut de chercheur à temps plein puisqu'elle incite les chercheurs à réduire le temps consacré à la recherche. C'est un pas vers un statut unique pour les chercheurs et les enseignants chercheurs.

Cette prime porte un nouveau coup à la solidarité à l'intérieur des équipes et des laboratoires : un seul chercheur bénéficiaire sur cinq alors que les travaux sont le fait d'un collectif. La volonté du ministère et des directions de « mouiller » les instances scientifiques va accentuer les affrontements entre groupes de pression dans le milieu et déconsidérer les instances qui participeront à la gestion de ces primes.

Elle ne répond pas au besoin de porter la prime de recherche pour tous les chercheurs à l'équivalent de ce qu'est la PPRS pour les ITA.

**Le SNTRS-CGT a décidé d'appeler ses élus à ne pas participer à la détermination des critères de sélection et au choix des lauréats.** Il propose aux autres syndicats de la recherche et de l'Enseignement Supérieur d'arrêter une position commune pour que les instances scientifiques refusent de contribuer à la mise en place de cette prime.

**Le SNTRS-CGT appelle les personnels à agir pour obtenir le versement d'une prime de 20% pour tous les ITA et chercheurs.**

#### L'ANR, usine à précaires et formation de main d'œuvre pour le patronat

L'ANR affirme que les chercheurs, ingénieurs, techniciens embauchés à durée déterminée sur un de ses contrats « *sont dans une situation favorable pour trouver un emploi stable à l'issue du projet* ». Elle tire cette conclusion d'une enquête qu'elle a réalisée entre janvier et mai 2009 sur 4 de ses programmes : RIAM (réseau recherche et innovation en audiovisuel et multimédia), Emergence (émergence et maturation de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation), PNano (programme national, nanosciences et nanotechnologies), Programme non thématique en biologie et santé.

	CDI	CDD	Chômage ou sans réponse	Autres
RIAM	44%	36%	9%	11%
EMERGENCE	51%	41%	6%	2%
Pnano	29%	31%	17%	23%
Blanc Biologie	16%	66%	7%	11%

Le bilan est beaucoup plus contrasté que laisse penser la conclusion de l'ANR. L'ANR ne dit pas si les CDD sont un

deuxième contrat ANR ou une embauche par le privé. Les effectifs des boursiers des 4 programmes ne sont pas indiqués, mais il est évident, au vu des pourcentages donnés, que la majorité des boursiers ANR restent dans la précarité. **En 2008, en équivalent temps plein, il y a au CNRS 7 200 CDD, chercheurs et ITA, (6 500 en 2007) soit 23% des effectifs statutaires. La même année à l'INSERM, on compte 1 600 CDD rémunérés, soit 30% des effectifs statutaires !** Ajoutons que dans les labos, tous les précaires ne sont pas rémunérés par l'organisme, loin s'en faut !

Autrefois, les entreprises embauchaient les diplômés sans expérience professionnelle qu'elles formaient ensuite. Maintenant, la formation en alternance permet aux entreprises privées de bénéficier d'une main d'œuvre en formation qu'elles ne rémunèrent pas. Les entreprises embauchent parmi les stagiaires ceux qui correspondent le mieux à leurs profils de postes. La majorité des boursiers ANR ont déjà une expérience de laboratoire conséquente. L'ANR fournit de la main d'œuvre gratuite très hautement qualifiée au privé. L'enquête montre que les perspectives d'embauche des CDD sont d'autant plus grandes que les programmes ANR sont finalisés. Or, plus les contrats ANR sont finalisés, plus ils étranglent la créativité et la liberté de la recherche.

#### La Loi Mobilité, une attaque sans précédent contre notre statut de titulaire !

**La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique** a finalement été votée le 23 juillet 2009 (loi n° 2009-972 du 3 août 2009).

Dans les principales dispositions on trouve rien moins que :

- une clause autorisant le licenciement massif de fonctionnaires lors des restructurations,
- des mesures permettant l'extension du recours aux emplois précaires alors que la Fonction publique compte déjà plus d'un million d'agents non titulaires,
- la concession du recrutement et de la gestion de tous ces personnels hors statut aux sociétés d'intérim en lieu et place des employeurs publics.

**Il s'agit d'une attaque frontale et d'envergure contre le statut de fonctionnaires.**

Cette loi annonce :

- des suppressions massives d'emplois,
- le démantèlement de l'hôpital public,
- la privatisation de la poste,
- la loi Gorges visant à mettre en extinction le statut de la fonction publique territoriale,
- la révision générale des politiques publiques (RGPP), etc.

Dans cette période de réformes profondes de la recherche publique, de la LRU, du plan Campus cette loi est porteuse de nombreuses menaces contre les personnels des EPST. Sans une forte mobilisation de l'ensemble des personnels, d'autres mesures, prévues entre autres dans le rapport Silicani, ne vont pas manquer de suivre...

#### SIRHUS : un outil de management

Le SNTRS a dénoncé les dérives managériales de la Direction du CNRS avec l'introduction du contrat d'objectifs dans le dossier annuel de carrière et la dématérialisation de ce dernier dans SIRHUS. Le SNTRS a plus particulièrement déploré le

manque de maturité de SIRHUS ainsi que les failles de sécurité des informations qu'il contient. Son déploiement progressif génère une discrimination entre les agents dans le cadre de la campagne d'avancement. La Direction a refusé d'entendre nos alertes.

Le SNTRS a déposé un recours en suspension et un recours en annulation auprès du tribunal administratif. Ce dernier a rejeté notre recours en suspension. Le SNTRS a fait le choix de ne pas déposer un nouveau recours pour ne pas mettre en péril les avancements de cette année. Cependant, les problèmes demeurent. La Direction du CNRS qui met en œuvre une politique d'individualisation, trouve dans le contrat d'objectif et dans SIRHUS les outils d'une politique managériale agressive déjà mise en œuvre dans d'autres établissements.

La Direction veut donner davantage de capacité de manœuvre aux Directeurs d'Unité avec la modulation de la prime de participation à la recherche. Les Directeurs seront chargés de mettre en place cette politique d'individualisation qui ne peut que développer le clientélisme.

Dans le même temps, la direction vante ses efforts concernant les possibilités d'avancements. Elle oublie de dire que cela ne concerne que les avancements de grade. Or la reconnaissance de la « qualification supérieure exercée » ne peut être reconnue que par le changement de corps. La situation est considérablement aggravée par le sous classement massif à l'embauche et en cours de carrière. Pour le SNTRS, l'avancement ne doit pas dépendre de l'appréciation du supérieur hiérarchique mais du travail et de la qualification qui doit faire l'objet d'une évaluation professionnelle par les pairs.

#### **Gestion en coûts complets : comme dans l'industrie !**

Le Ministère de la recherche veut faire passer la gestion des laboratoires publics en coûts complets. La gestion en coûts complets est celle du privé. Elle consiste à établir le ratio entre les résultats obtenus et les moyens dépensés. Les laboratoires ne doivent plus essayer de comprendre un processus, mais obtenir des résultats. Ces résultats sont définis par des paramètres quantitatifs (facteurs d'impacts, facteur h, nombre de brevets). Les moyens dépensés comprennent les dépenses incompressibles, les dépenses de recherche et les dépenses salariales. Le seul paramètre modulable est celui des dépenses salariales, (primes et salaires des statutaires et des précaires). Si les résultats sont jugés insuffisants par les donneurs d'ordre que sont les bailleurs du contrat, la force de travail (statutaires et CDD) est ventilée sur d'autres objectifs. Il s'agit d'un système de mise en concurrence des formations de recherche et des personnels sur la base de la productivité apparente (résultat quantitatif/masse salariale) dont les salariés du privé sont en permanence les victimes. Ce système qui repose sur la technocratie et la contrainte, ne peut qu'engendrer gâchis et démotivation.

#### **Recherche enseignement supérieur : appauvrissement des régions périphériques autour de l'Île de France !**

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact), qui est un service du

premier Ministre, vient de produire un document détaillant trois scénarii sur l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le bassin parisien.

Le premier scénario propose la concentration de tous les masters et doctorats en Île de France. Les établissements de Haute et Basse Normandie, Centre, Champagne Ardenne, Picardie, Bourgogne) se cantonneraient au niveau licence, leurs laboratoires se rattacheraient à une université d'Île de France.

- Avantages : rayonnement international accru de Paris, synergie avec les entreprises, concentrations des ressources administratives.
- Inconvénients : vieillissement et appauvrissement des régions périphériques, désertion de ces régions par les entreprises, coûts élevés de la vie parisienne pour les étudiants et les enseignants.

Ce scénario a la préférence de la délégation interministérielle.

Les deux autres scénarii se distinguent du premier par la mise en réseaux d'établissements d'enseignements mais aboutissent aussi à un appauvrissement des régions périphériques, confirmant la volonté de concentrer la recherche autour de 15 PRES et d'une douzaine de Campus sur l'ensemble du territoire.

#### **L'eurocratie met les organismes à l'amende !**

La Commission Européenne procède actuellement à l'audit financier des 200 premiers bénéficiaires des fonds du 6<sup>ème</sup> PCRD. Cet audit concerne les organismes de recherche partout en Europe. En France, le CNRS pourrait être confronté à l'exigence d'un remboursement partiel. Il en serait de même pour l'Inserm et le CEA. Cela serait dû à des divergences d'interprétation sur les dépenses éligibles aux fonds européens, comme par exemple, les différents types de taxes et prélèvements sur les salaires. Prévoyant un éventuel remboursement pour un « trop perçu » pour les contrats communautaires, le CNRS aurait provisionné dans ses comptes 1,7 millions d'euros selon la presse, mais la somme à restituer pourrait s'élever entre 50 et 80 millions d'euros selon nos informations. Les erreurs viendraient du fait notamment que les chercheurs n'ont pas rempli correctement les « time-sheet » (feuille de temps), sans tenir compte des congés, des arrêts maladie et des arrêts maternité.

On peut y voir les conséquences d'une bureaucratie exacerbée au niveau de la Commission Européenne mais aussi la non prise en compte de la spécificité française de l'existence de personnels statutaires à temps plein, difficiles à « caser » entre les différents contrats de recherche à durée limitée ! A suivre ...

#### **Crédit impôt recherche (CIR) : les services bancaires et les assurances sont les principaux bénéficiaires !**

Ce sont « les entreprises de services bancaires et d'assurances qui, avec 312,6 millions d'euros en 2007, ont bénéficié le plus du crédit d'impôt recherche ». Tel est le principal enseignement que tire le député Gilles Carrez (Val-de-Marne, UMP) dans son rapport d'information sur l'application des mesures fiscales, rendu public vendredi 3 juillet 2009. De manière plus générale, le secteur des services représente à lui seul près des deux tiers du montant total du

crédit impôt recherche (1,6 milliard d'euros en 2007).

**Le CIR bénéficie principalement aux grandes entreprises.** Gilles Carrez, constate que le crédit impôt recherche représente « un coût considérable dont les grandes entreprises sont les principales bénéficiaires ». En 2003, la dépense fiscale s'élevait à 470 millions d'euros bénéficiant à 2.760 entreprises. En 2008, ce sont 6.771 entreprises qui ont bénéficié d'un total de 1,39 milliard de crédit impôt recherche. Et pour l'année 2009, « le coût estimé du crédit d'impôt recherche sera de 2,01 milliards d'euros ». Ce coût devrait dépasser les 4 milliards d'euros en 2010. Selon le député Carrez, « le crédit d'impôt recherche est l'une des dépenses fiscales qui pèsent le plus lourd dans le budget de l'État, et ce coût a considérablement augmenté en 2008 en raison de la réforme du dispositif en loi de finances pour 2008 ». Les bénéficiaires sont « massivement » des grandes entreprises : en 2007, « 718 grandes entreprises (soit 10,6 % des bénéficiaires) ont capté 57 % de l'avantage fiscal ».

Depuis des années, la part de la recherche du secteur privé stagne, voire diminue dans le pourcentage de l'effort Recherche du PIB en France malgré la forte augmentation du CIR ! De même, les plans de licenciements se multiplient dans de nombreuses entreprises privées ou du secteur public, lesquelles ferment leurs propres centres de R&D internes. Ainsi, cet été, la direction de Sanofi-Aventis a présenté son nouveau projet de réorganisation de la recherche avec plus de 1 200 suppressions de postes dans la R&D en France, soit 20% des effectifs. A noter que durant cette période dite de crise, Sanofi-Aventis a vu ses profits augmenter de plus de 22% sur le premier semestre 2009. Les propos de M. Cluzel responsable de la R&D de Sanofi-Aventis sont clairs : « Pourquoi voudriez-vous qu'on continue à financer 100% de notre recherche interne alors qu'à l'extérieur, les organismes de recherche publique, les biotechs, les universités sont financés en tout ou partie par l'Etat et les collectivités territoriales ».

**Il est donc grand temps d'exiger la suppression du Crédit Impôt Recherche et son remplacement par une contribution des entreprises à l'effort national de recherche, et dans l'immédiat, un véritable bilan de ce CIR !**

## Nouvelles brèves des organismes

**IRD, Institut de Recherche sur le développement :** en septembre 2008, relocalisation du siège administratif de Paris à Marseille de 282 agents en activité dans les services centraux à Paris, nous sommes passés à 208 à Marseille, soit une perte de 26 % de l'effectif de l'administration centrale de l'Institut. Cela ressemble à un plan social rampant. Par contre l'effectif d'agents sous contrat est passé de 13.5% en 2006 à 32 % en 2009, avec à la clé 6 types de contrats différents, des primes attribuées dans l'opacité la plus totale. De plus, les conditions de travail se sont fortement dégradées : activité en « open space » dans certains services, encadrement par un système de petits chefs, délation, pression morale, etc.

**INRP, Institut National de Recherche Pédagogique :** L'INRP, malgré son activité de recherche, n'est pas un EPST mais un EPA sous la co-tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche. L'INRP dispose de 249 emplois de titulaires, auxquels il faut ajouter 16 postes d'enseignants-chercheurs (PU-MCF) et 36 demi postes d'enseignants du secondaire détachés (sur le budget des rectorats). Environ 800 enseignants associés travaillent aussi pour l'INRP sous forme d'HSE (heures supplémentaires effectives - enseignants du secondaire) ou d'HCTD (heures complémentaires de travaux dirigés – enseignants d'IUFM). Actuellement : 30 postes sont vacants et 1 supprimé.

Sur les 30 postes, 5 sont annoncés comme gelés. Les emplois qui n'émargent pas au budget de l'INRP (demi postes, HSE et HCTD) sont encore plus menacés. L'année dernière, le recteur de Paris a décidé unilatéralement de supprimer les moyens qu'il accordait à l'INRP, soit des dizaines d'HSE et 5 demi-postes. Cette année, les recteurs de Lyon et de Grenoble ont décidé de réduire considérablement leurs participations. On ne connaît pas encore l'attitude qu'auront les autres recteurs. La direction de l'INRP, très en retrait, n'a pas encore demandé aux équipes leurs besoins en HSE-HTD et demi postes...

**ADMINISTRATIFS  
CHERCHEURS  
INGENIEURS  
TECHNICIENS  
THESARDS**  
**REJOIGNEZ UN SYNDICAT**  
*Intercatégoriel*  
*Indépendant*  
*Démocratique*  
*Unitaire*

*J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T*

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo ou service :

Téléphone : Fax:

Courrier Electronique :